Dossier : 313/07

PROCES-VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE

L'an deux mille douze, le trente du mois de mai,

Je soussigné,

Déclare :

- Avoir examiné les plans et documents cadastraux relatifs au bien concerné.
- Avoir procédé au mesurage des parcelles concernées par ledit lotissement.
- Avoir délimité de commun accord les parcelles afin de former de nouvelles limites entre propriétés.
- Avoir réparti les parcelles en différent lots, à la demande des parties, le lot 2 comme suit :

LOT 2 : circonscrit par les lettres G-H-I-J-M-N-O-P, sous liseré bleu au plan ci-contre, présentant une contenance de 3 A 94 Ca.

TROIS ARES NONANTE-QUATRE CENTIARES

Les parties marquent leur accord "ne varietur" sur les délimitations et superficies reprises au présent document.

Ma mission étant terminée, j'ai clos et signé le présent procès-verbal de mesurage et de bornage à la date que dessus pour servir et valoir ce que de droit.

PROCES_VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE - LOT2

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI
VILLE DE MANAGE

Dessin : A.T.
Date :
Dossier : 313/07/LOT

Echelle : 1/200

Plan n° : PV02

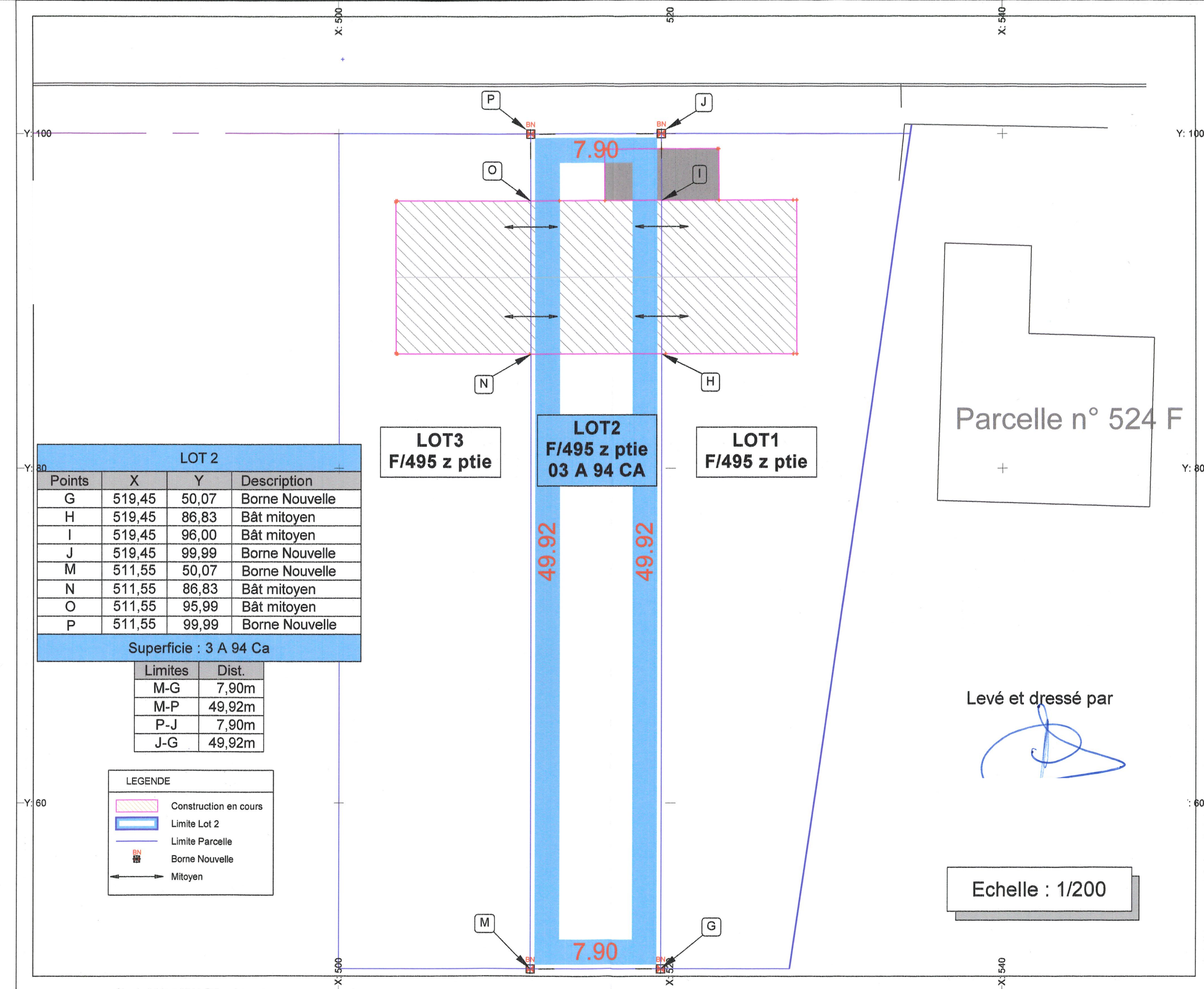

LOT 2			
Points	X	Y	Description
G	519,45	50,07	Borne Nouvelle
H	519,45	86,83	Bât mitoyen
I	519,45	96,00	Bât mitoyen
J	519,45	99,99	Borne Nouvelle
M	511,55	50,07	Borne Nouvelle
N	511,55	86,83	Bât mitoyen
O	511,55	95,99	Bât mitoyen
P	511,55	99,99	Borne Nouvelle
Superficie : 3 A 94 Ca			

Limites	Dist.
M-G	7,90m
M-P	49,92m
P-J	7,90m
J-G	49,92m

Levé et dressé par

Echelle : 1/200

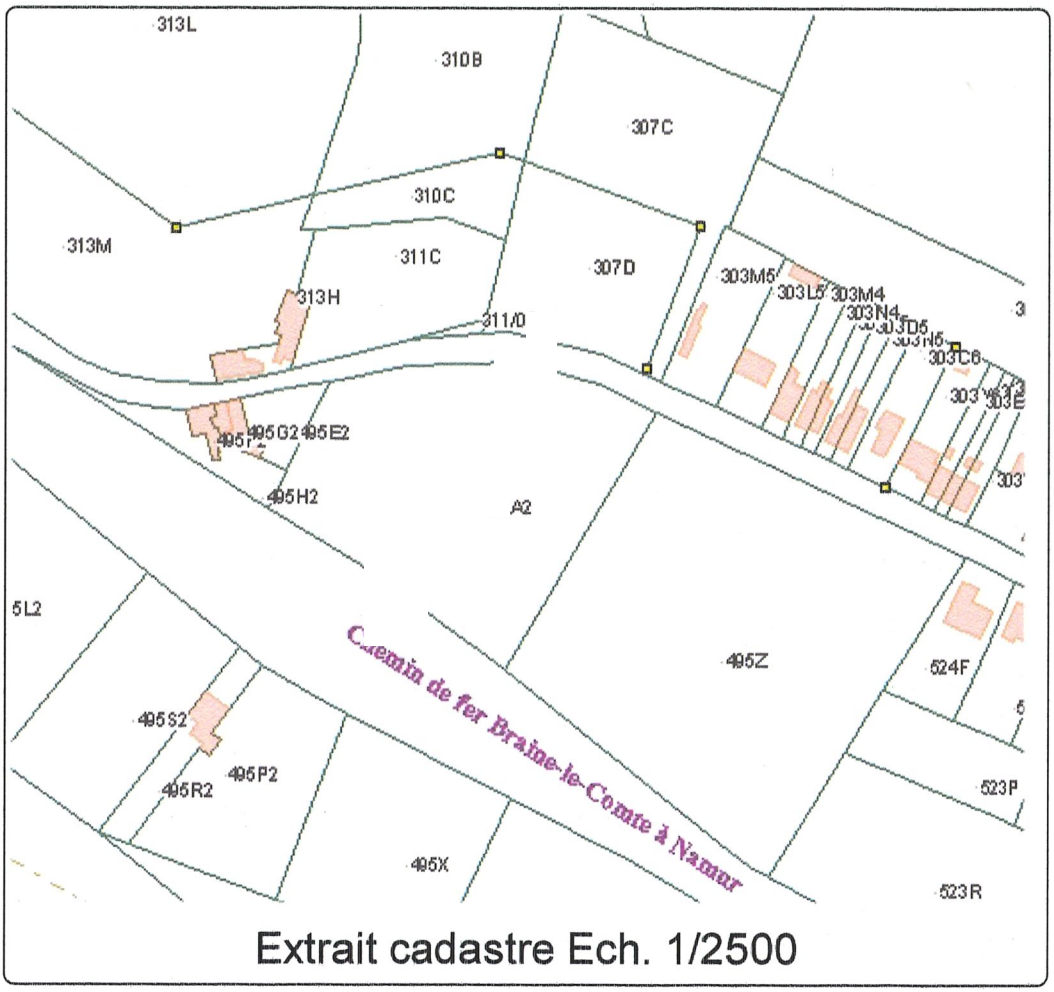

Extrait cadastre Ech. 1/2500